

**Rapport de la Commission de Gestion au
Conseil Communal relatif aux comptes 2025
Préavis municipal n° 02/2026**

Madame La Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion composée de :

- Monsieur Daniel Morier, Président
- Monsieur Basile Favre
- Madame Theres Brillet
- Madame Véronique Jaquemet
- Monsieur Tonino Natale, rapporteur

s'est réunie le 28 mai, le 3 juin avec les représentants de la Municipalité et la Boursière et le 11 juin pour vous établir le présent rapport.

Le résultat de cette année présente un excédent de revenu de CHF 135'393.31 et une marge d'autofinancement de presque CHF 300'000.— ce qui réjouit la présente commission.

Pour rappel, lors de l'établissement du budget 2025, la Municipalité annonçait un excédent de charge de presque CHF 300'000.—. De plus, nous avons voté en décembre dernier des dépenses extra-budgétaires à hauteur de CHF 112'000.—. Nous sommes donc particulièrement satisfaits que la tendance ait pu s'inverser ainsi.

Les agréables surprises proviennent des postes suivants :

- **Garderie – Accueil familial de jour – Accueil parascolaire :**
 - Différence favorable de CHF 120'000.— par rapport au budget
- **ASIRE :**
 - CHF 67'000.— d'économie par rapport aux prévisions
- **Sport :**
 - La panne du tracteur communal a paradoxalement permis d'économiser CHF 10'000.— sur l'entretien du terrain de foot
- **Impôts :**
 - Les impôts sur les droits de mutations et les gains immobiliers dépassent le budget de CHF 114'000.—
- **Péréquation :**
 - La nouvelle péréquation s'est finalement révélée moins onéreuse que prévu, affichant un écart favorable de CHF 264'101.50 par rapport au budget

- **Archives communales :**
 - A noter également que nous avons finalement obtenu une participation de CHF 50'000.— de l'ECA suite aux dégâts survenus à nos archives.

Les seuls bémols de ces comptes sont les suivants :

- Les comptes affectés (Ordures ménagères et décharges, Réseau d'égouts, d'épuration et eau) affichent un excédent de charges persistant depuis plusieurs années. Pour cet exercice, la Municipalité a choisi de ne pas imputer ces déficits sur les réserves correspondantes, ces dernières étant déjà déficitaires. Cette pratique ne sera plus réalisable sous le régime MCH2. S'agissant de financements spéciaux, les charges de ces comptes affectés doivent obligatoirement être couvertes par leurs propres revenus. Nous espérons que les récentes augmentations de taxes ainsi que les économies liées à la déchetterie d'Echallens permettront de redresser la situation.
- Suite à un emprunt de CHF 612'000.— réalisé en 2025, l'endettement brut par habitant s'élève à CHF 7'936.—. Le ratio « dette brute sur revenus courants » atteint **177,7%**, un résultat jugé **mauvais**.
- Il convient également de mentionner que les coûts liés au scrutin communal du 18 mai 2025 (référendum) s'élèvent à CHF 6'400.—, un montant entièrement pris en charge par la commune.

Nous remercions la Municipalité pour les réponses apportées, et adressons un merci tout particulier à la Boursière pour l'excellente collaboration de cette dernière année.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion propose au Conseil Communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal

- Vu le préavis municipal N° 02/2026 ;
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- d'adopter les comptes 2025 tels que présentés, avec un excédent de revenus de CHF 135'393.31.
- d'en donner décharge à la Municipalité.

St-Barthélemy, le 22 juin 2026

Pour la Commission de Gestion :

Daniel Morier

Basile Favre

Theres Brillet

Véronique Jaquemet

Tonino Natale